

### En Bref cette semaine

#### Informations climatiques

##### Primeurs sous abris

Mildiou



##### Primeur de plein champ

Mildiou

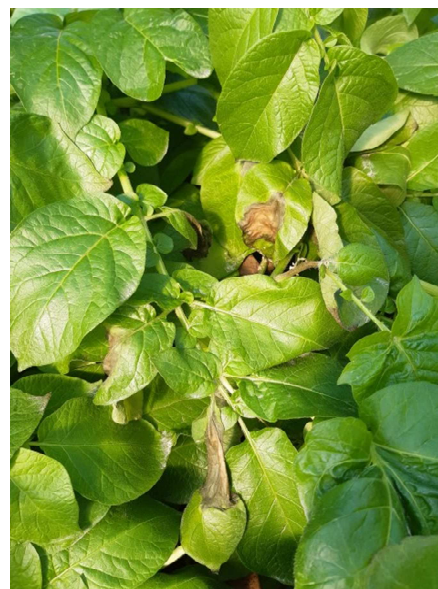


##### Pomme de terre Conso et plant

Taupin :



Réception des plants : Rappels réglementaires



#### Informations climatiques :

La météo de mars est très favorable aux implantations des cultures, avec 10 jours sans pluies permettant le travail et le réchauffement précoce des terres.

Pour la semaine à venir, les conditions anticycloniques vont maintenir sur la Bretagne un temps ensoleillé et peu ou pas de pluies.

Pluviométrie (mm)	Février	1-23 mars
Paimpol(22)	51.5 (91.4)	24.5 (46.2)
Pleumeur G (22)	41.6 (91.7)	33.8 (50.4)
Camlez (22)	46.4 (82.1)	30.4 (52.0)
St Jean du Doigt (29)	39 (85.9)	20.2 (37.9)
Saint Pol (29)	68 (100.2)	16.4 (44.0)
Plounevez Lochrist (29)	76.8 (110.7)	32.7 (42.5)
Camaret (29)	57.4 (110.1)	22.8 (52.1)
Dinard (35)	17.4 (61.2)	17.5 (35.4)
Theix (56)	41.4 (100.8)	9.8 (52.5)

Températures (°C)	Février	1-23 mars
Paimpol(22)	7.3 (7.0)	7.7 (7.95)
Pleumeur G (22)	7.5 (7.0)	7.8 (8.0)
Camlez (22)	7.3 (7.2)	7.6 (8.1)
St Jean du Doigt (29)	7.3 (7.3)	7.7 (8.2)
Saint Pol (29)	7.8 (7.6)	8.1 (8.3)
Plounevez Lochrist (29)	8.0 (7.4)	8.3 (8.3)
Camaret (29)	7.3 (7.2)	8.8 (8.3)
Dinard (35)	7.5 (6.6)	7.5 (7.9)
Theix (56)	9.4 (7.6)	11.8 (9.3)

Entre parenthèses : Normales saisonnières



AGRICULTURES bretagne  
& TERRITOIRES plants  
CHAMBRES D'AGRICULTURE INNOVATION  
BRETAGNE POMME DE TERRE



ÉCOPHYTO  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

## Pomme de terre primeur

Département	Parcelles suivies	Observations
Finistère Nord	4 tunnels (1 bio), 1 parcelle	2 tunnels touchés par le mildiou. Pas de maladie en plein champ bâché.
Côtes d'Armor	10 parcelles (1 bio)	Quelques foyers de mildiou sous abris, pas de mildiou en plein champ.

### Stade des cultures :



### Mildiou du feuillage (*phytophthora infestans*) :

**Forte présence** sous tunnels bas depuis le début février , mais **rare ou absent** des serres hautes.

Plusieurs facteurs sont à maîtriser :

- **La ventilation des abris** : La suppression des portes et le maintien des ouvrants réduisent sensiblement le risque de maladie.
- **Le régime hydrique** : La modération des arrosages permet de limiter l'humidité du feuillage et permet l'obtention d'un produit non terreux à la récolte. Opter pour une irrigation au goutte à goutte qui économise l'eau, et évite l'eau stagnante et l'humidité prolongée du sol.
- **Limiter le développement des fanes** par la réduction de la fertilisation azotée. Sous tunnels on constate souvent un emballement de la végétation préjudiciable à l'état sanitaire.
- Le **nettoyage soigneux** des tunnels après la récolte pour éliminer tous déchets de cultures susceptibles de maintenir de l'inoculum dans l'abris entre 2 saisons.



Les premiers mildiou sous abris (Photo CA BZH)

## Mildiou du feuillage (*phytophthora infestans*)

**En plein champ :** Pas d'observation de la maladie.

Les pommes de terre les plus précoces sont au stade levée, l'établissement du feuillage est rapide. Les risques de maladies sont à ce stade réduit

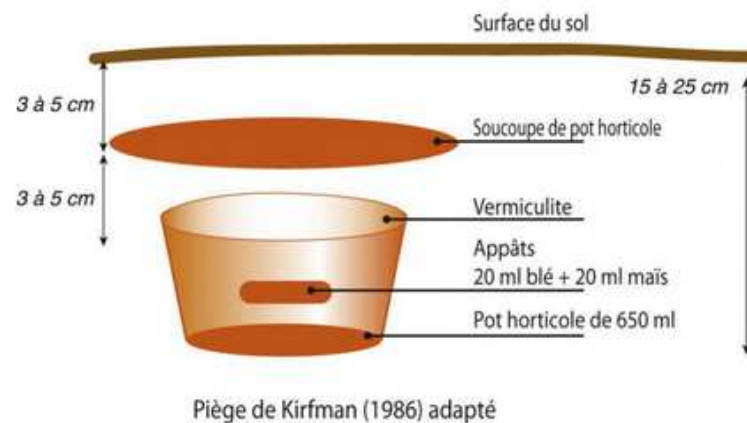
## Taupins (*Agriotes sp*) :

Le taupin est un ravageur majeur de la pomme de terre en provoquant des trous et des galeries dans les tubercules.

S'il affecte peu les **primeurs**, il handicape fortement les productions de **conso** (en affectant l'aspect) et de **plants** (règles commerciales internationales).

La suppression des spécialités efficaces de lutte contre le ravageur augmente le risque de déclassement des parcelles pour les producteurs.

La vérification de présence du ravageur par des pièges placés avant la culture en avril (Pièges Kirfman) donne quelques indications. Il est cependant nécessaire de placer 10-15 pièges/ha et de les relever 15 jours après mise en place. Le seuil d'alerte est de **0.5 taupin en moyenne/piège**.



D'après Mickael Grevillot, CA de la Haute Saône



Levée des pommes de terre sous paillage noir  
(Photo CA BZH)

Premiers débâchages sur pomme de terre primeur  
(Photo CA BZH)

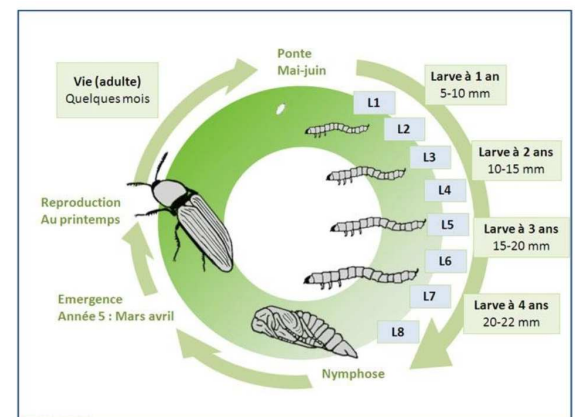


Figure 1 : Cycle de développement du taupin (source INRA)



Larve de taupin, (CA BZH)



## Le plant de ferme :

La loi du 8 décembre 2011 et l'accord interprofessionnel du 18 octobre 2019, autorisent l'utilisation du plant de ferme pour les variétés protégées par un certificat d'obtention végétal français ou communautaire sous réserve d'une rémunération de l'obteneur (Sauf si production totalisant moins de 5ha).

La commercialisation ou l'échange du plant de ferme est interdit.

La production du plant est encadré par des règles sanitaires :

- Production du plant à partir de **plants certifiés**,
- Déclaration des parcelles à la **SICASOV** avant production du plant.
- Vérification à l'automne, par une structure habilitée (FREDON...) de **l'absence de nématodes** à Kystes sur la parcelle.
- Analyse de détection des **bactéries de quarantaines et des nématodes à galles** à la récolte du plant.
- **Paiement des droits** (si variété protégée, et plus de 5 ha produit) sur la base de 2.5t de plant/ha

## Réception des plants :

Exiger le **Passeport Phytosanitaire Européen** (P.P.E.) ou étiquette de certification du lot reçu. Il permet de justifier l'origine des lots. Il faut le conserver pendant 2 ans.

Ne pas mélanger les différents lots de plants de pomme de terre, lors de la manutention et également lors de la plantation

- Repérer au champ les lots de plants d'origine différente

**Contrôler l'état sanitaire** du plant reçu : Prélever un échantillon de 50 à 100 tubercules /lot. Laver les plants pour observer la présence de maladies (gale argentée, dartrose, rhizoctone). Couper les plants pour vérifier s'il y a présence de pourriture.

- Vérifier l'état germinatif et la fermeté des plants : la vigueur germinative peut-être contrôlée en plaçant les tubercules à 16-18 °C en atmosphère humide.

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures**

Les observations contenues dans ce bulletin ont été réalisées par les partenaires suivants : CA22, CA29, CA35, Bretagne Plants

### Direction de publication

Chambres d'Agriculture de Bretagne, ZAC Atalante Champeaux  
35 042 Rennes. Tél : 02 23 48 23 23  
Contact : Louis LE ROUX  
Animateur inter-filières Tel 02 98 88 97 71

### Rédigé par :

Chambres d'agriculture de Bretagne, antenne de St Pol, Kergompez, 29250 Saint Pol de Léon.  
Contacts : Nicolas Mezencev, Animateur légumes Tel : 02 98 69 17 46 [st.pol@finistere.chambagri.fr](mailto:st.pol@finistere.chambagri.fr)

Bretagne-Plants Innovation, Roudouhir 29460 HANVEC  
Contact : Julie Le Moal, Tél. 02 98 21 97 00 [bretplants@plantsdebretagne.com](mailto:bretplants@plantsdebretagne.com)